



HAL
open science

Savoirs, sciences, éducation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Savoirs, sciences, éducation. 2018, Sorbonne Paris Cité, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02029822

HAL Id: hceres-02029822

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029822v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE
Savoir, Sciences, Education

ÉTABLISSEMENTS
Université Sorbonne Paris Cité
Université Paris Diderot
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Nicole Dubois, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Nicole DUBOIS, Université de Lorraine

M. Mohamed AROURI, Université de Nice Sophia Antipolis

Experts : M. Till KUHNLE, Université de Limoges

M. Marc ORTOLANI, Université de Nice Sophia Antipolis

Mme Sarah LE VIGOUROUX-NICOLAS, Université de Nîmes – UNIMES

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pascal MARQUET

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Savoirs scientifiques* (ED n° 400) de l'Université Paris-Diderot et l'ED 180 *Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés* de l'Université Paris-Descartes, toutes deux rattachées au Collège des Ecoles Doctorales (CED) de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Sorbonne Paris Cité (USPC) ont pour projet la création d'une nouvelle école doctorale *Savoirs, Sciences, Education* par intégration à l'ED 400 d'une partie de l'ED 180 correspondant à une vingtaine d'enseignants-chercheurs.

1) L'ED 400 *Savoirs scientifiques* est une ED pluridisciplinaire consacrée à l'étude des savoirs scientifiques (production, reproduction, usage et transmission) et couvrant les domaines de la philosophie, de l'histoire des sciences et, dans une moindre mesure, de la sociologie et de l'anthropologie des sciences, ainsi que de la didactique des disciplines. Elle est rattachée au Centre d'Accompagnement des Pratiques Enseignantes (CAPE), service commun de l'université Paris-Diderot, qui l'héberge dans ses locaux. L'ED est adossée à deux unités de recherche (UR) elles-mêmes pluridisciplinaires : le Laboratoire Sciences-Philosophie-Histoire (SPHERE)-Unité mixte de recherche (UMR) 7219 et le Laboratoire de Didactique André Revuz (LDAR)- Equipe associée (EA) 4434. L'ED compte 83 doctorants, 37 encadrants potentiels dont 23 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et en moyenne 10 thèses sont soutenues par an. Elle accueille en moyenne 13 nouveaux doctorants chaque année.

2) L'ED 180 *Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés* est une ED pluridisciplinaire couvrant principalement les domaines de la sociologie, de la démographie, des sciences de l'éducation, des sciences du langage, de l'ethnologie, mais aussi de la philosophie, de l'épistémologie et de l'histoire des sciences. Ses locaux sont situés à la Sorbonne. L'ED est adossée à cinq UR (3 UMR, 2 EA) et une équipe d'une EA: le Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (CERMES3)-UMR 8211, le Centre population et développement (CEPED)-UMR 196, le Centre de recherches sur les liens sociaux (CERLIS)-UMR 8070, l'EA Education et apprentissage (EDA)-EA 4071, le Centre d'anthropologie culturelle (CANTHEL)-EA 4545 et l'équipe de philosophie, d'épistémologie et de politique (PHILÉPOL) de l'EA Ethique, politique et santé (EA 4569). L'ED compte 173 doctorants, 66 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR actifs et en moyenne 35 thèses sont soutenues par an. Elle accueille plus d'une quarantaine de nouveaux doctorants chaque année.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

Le rapport d'évaluation du comité Hcéres présentera successivement les bilans de chacune des deux ED puis les grandes lignes du nouveau projet.

ED 400 *Savoirs scientifiques*

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED bénéficie d'un adossement scientifique de grande qualité : les deux UR sur lesquelles elle s'appuie sont reconnues, complémentaires et sont en cohérence avec le périmètre de l'ED. Le Laboratoire Sciences-Philosophie-Histoire (SPHERE) est centré sur l'Histoire et la Philosophie des Sciences et des Techniques, et le Laboratoire de Didactique André Revuz (LDAR), sur la Didactique des Sciences. L'EA Etude des Sciences et des Techniques (ESTE)-EA1610 de l'Université Paris-Sud appartenait également à cette ED, mais elle en a été dissociée au cours du précédent contrat quinquennal, d'où une modification imprévue du périmètre de

l'école. L'ED 400 réunit des disciplines qui ont toutes le même objet d'étude, les savoirs scientifiques ; elle se caractérise par une très forte cohérence thématique.

La gouvernance est assurée par une équipe de direction resserrée, composée d'une directrice assistée d'une directrice adjointe, appartenant chacune à l'une des deux UR. L'ED ne disposant pas d'un bureau, l'équipe de direction assure un travail considérable.

L'ED s'appuie sur un conseil dit « Conseil scientifique » dont la composition a évolué tout au long du précédent contrat pour aboutir récemment à une formation de 25 membres. Sa composition ne respecte pas l'arrêté du 25 mai 2016 hormis ce qui concerne la parité hommes/femmes. Ce Conseil se réunit trois fois par an. Il délibère sur tous les aspects importants de la formation doctorale. Des comptes rendus des décisions sont rédigés par la direction. Ils ne sont pas mis en ligne sur le site de l'ED. L'ED s'est dotée d'un *vade-mecum*, qui figure sur le site, et qui précise toutes les missions de l'ED, mais il n'existe pas de règlement intérieur.

L'ED présente un déficit de moyens tant au niveau des locaux et du personnel administratif que du budget. Le Centre d'accompagnement des pratiques enseignantes (CAPE), service commun de l'Université, héberge l'ED et fournit le mi-temps de la gestionnaire administrative. L'ED ne dispose ni de bureau pour la direction, ni de salle de réunion, ni d'espace pour les doctorants. Le budget, dont le montant a été communiqué au comité Hcéres lors de la visite, est de 13 500 euros, dont 60 % environ sont destinés à l'aide à la mobilité des doctorants, aux subventions pour participation à des colloques et aux frais de jurys de thèse. Les 40 % restant servent au fonctionnement de l'ED (mise à jour du site web, *etc.*). Le budget est présenté comme très largement insuffisant. Le précédent rapport d'évaluation de l'AERES mentionnait déjà la faiblesse des moyens (budget, locaux et personnel) et recommandait d'y remédier.

L'ED s'appuie sur l'Institut des Ecoles Doctorales (IED) de l'Université Paris-Diderot pour les actes administratifs les plus essentiels : inscriptions, établissements des contrats doctoraux et organisations des soutenances. L'ED participe également aux travaux du Collège doctoral de l'USPC.

Pour communiquer, l'ED utilise les mailings-listes et son site web, facile d'accès. Mais vu le peu de moyens (recrutement d'une vacataire pour sa mise à jour), son actualisation pose des problèmes. Lors de la visite, les représentants des doctorants ont signalé qu'ils n'utilisaient pas les mailing-listes pour communiquer avec l'ensemble des doctorants et qu'ils limitaient leurs échanges aux doctorants membres de leur laboratoire.

En matière de politique de recrutement des doctorants, l'ED a fait des efforts pour mieux contrôler l'inscription en doctorat. Les sujets de thèse sont proposés par les directeurs de thèse et il n'existe pas de sujets fléchés. Depuis 2017, tout candidat au doctorat doit fournir un dossier assez complet (notes de master, sujet de thèse, *etc.*). Pour les candidatures aux contrats doctoraux, depuis 2017 également, un jury (composé à parts au moins égales de membres du conseil et de membres extérieurs) a été créé ; ce jury examine les candidatures et auditionne les candidats retenus après examen des dossiers. Le nombre de contrats doctoraux est compris entre deux et quatre par an. L'ED obtient aussi d'autres sources de financement comme des contrats financés par le projet COFUND-INSPIRE, par le Conseil Européen de la Recherche ou par d'autres organismes de recherche (bourse Fondation plan Alzheimer, bourse d'excellence Eiffel, *etc.*). Il faut voir là, un indicateur de l'excellence des équipes auxquelles l'ED est adossée. Elle dispose aussi de contrats de l'Ecole normale supérieure (ENS) et de bourses pour les doctorants étrangers.

En 2016, 28 % des doctorants bénéficiaient d'un financement spécifique pour la thèse ; ce pourcentage est en hausse par rapport au précédent contrat quadriennal. Près de 20 % étaient salariés de l'enseignement primaire et secondaire. Cependant, près de 54 % des doctorants n'avaient pas de financements connus.

En matière d'accueil des doctorants, la charte de thèse de l'USPC est utilisée et la convention de formation est appliquée depuis la rentrée 2017. L'ED organise chaque année avec les UR une journée de rentrée début janvier.

L'ED s'appuie sur les UR pour toutes ses missions y compris pour sa politique scientifique. Il n'existe aucun partenariat avec des acteurs extérieurs. L'ED organise deux journées autour des travaux des doctorants et une journée scientifique portant sur un thème transversal choisi par le conseil. Les doctorants organisent aussi des ateliers avec le soutien de l'ED. Il n'existe pas de dispositifs spécifiques pour les doctorants handicapés, ou salariés.

Un fort accent est mis sur le caractère international de la formation doctorale : l'ED insiste pour que les jurys de thèse soient internationaux et attribue 300 euros par soutenance pour développer l'ouverture

internationale du jury de thèse. Les thèses peuvent être rédigées en anglais et en espagnol, ce qui permet aux doctorants de jouir d'une « véritable aura internationale ». L'ED assure des formations à la rédaction d'articles ou de posters en anglais ainsi qu'à la communication scientifique orale en anglais. L'ED soutient en appui des UR les missions et les participations à des colloques. Enfin, l'ED a su tisser des partenariats avec l'Europe (Belgique, Hongrie, Italie, Suisse), l'Asie (Iran, Taïwan, Vietnam), l'Afrique (Cameroun, Tunisie), et l'Amérique latine (Brésil, Colombie). Lors de la visite, les doctorants étrangers ont mentionné des difficultés concernant leur accueil.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED est très attentive au suivi des doctorants. Ainsi, chaque année le Conseil examine l'avancement de la thèse grâce à un dossier en ligne établi pour chaque doctorant et auquel tous les membres du Conseil ont accès. Y sont rassemblées toutes les informations essentielles : date de la première inscription, composition de l'équipe de direction, sujet de la thèse, informations sur le déroulement. Il faut noter la mise en place récente d'un comité de suivi de thèse (CST) dont les modalités de composition (deux ou trois personnes dont une au moins extérieure à l'ED) et de réunion (un an et demi après le début de la thèse) sont validées par le Conseil. Le rapport, établi par le CST, est déposé dans le dossier en ligne. Les CST assurent un suivi très rigoureux ainsi qu'un examen attentif des demandes d'inscription au-delà de la troisième année de thèse. Cette démarche a sans doute une répercussion vis à vis des abandons qui demeurent très faibles : 0 en 2013, 1 en 2014, 2 en 2015 et 0 en 2016. La gestion des doctorants en difficulté est assurée par la directrice.

Le ratio doctorants/encadrants est de 2,08 (37 encadrants potentiels pour 77 doctorants, 6 des 83 doctorants inscrits bénéficiant d'une interruption). L'ED ne veut pas dépasser le seuil de cinq doctorants par encadrant, et de fait, le taux d'encadrement varie entre 0,5 et 2,5 pour la majorité des encadrants. Le décompte se fait en attribuant 0,5 à tout co-encadrement, codirection ou cotutelle. L'ED a développé une politique d'encouragement des jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs non titulaires de l'HDR à demander une autorisation de codirection de thèse. Les demandes sont examinées par le Conseil de l'ED. L'ED est préoccupée par la formation des encadrants : elle envisage de réunir dès la rentrée prochaine l'ensemble des directeurs de thèse sur le thème du rôle de l'encadrant. Le Centre de Formations aux Initiatives Professionnelles (CFDip) organise une formation destinée aux encadrants ; la ComUE propose également un accompagnement des encadrants sur le thème des relations interpersonnelles.

Le nombre moyen des thèses soutenues chaque année est de 10. La durée moyenne des thèses est inférieure à 5 ans (4,8 ans). Il s'agit d'une durée raisonnable compte tenu du nombre de doctorants salariés. L'ED exerce une véritable pression sur les doctorants pour qu'ils réduisent la durée des thèses.

La politique de formation vise à acquérir une culture scientifique très large. Dans ce but, l'ED favorise les activités scientifiques permettant aux doctorants de toutes les disciplines de travailler en commun et elle encourage vivement les doctorants à organiser des événements de partage scientifique entre eux, ce qui semble être apprécié par eux. Par ailleurs, l'ED essaye de répondre au plus près aux besoins des doctorants. Dans ce but, elle organise quelques formations répondant à des demandes ponctuelles (statistiques, préparation des posters, bourse aux logiciels). L'ED délègue aux équipes de recherche la formation scientifique : suivi de séminaires dans les unités de recherche. Pour les formations plus généralistes ou professionnelles, le doctorant choisit des modules parmi ceux proposés par le CFDip. Le volume total exigé est de 40 heures de formation minimum par année.

Il n'existe pas de formation formelle à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Le portfolio deviendra obligatoire dès la rentrée universitaire prochaine. Ce portfolio sera mis à jour régulièrement par le doctorant selon le même processus que pour le suivi de thèse.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Pour préparer les docteurs à leur poursuite de carrière, l'ED met en relation les doctorants et les docteurs récemment diplômés pour qu'ils puissent bénéficier de leurs expériences. Ces contacts ont amené les docteurs à animer une bourse aux post-doctorats sur le site web de l'ED. Par ailleurs, l'ED soutient les doctorants pour l'obtention de post-doctorats. Il n'existe pas d'association de doctorants ou de jeunes docteurs.

L'ED n'a pas véritablement mis en place d'actions cherchant à valoriser le doctorat.

En plus du suivi des docteurs organisé par le CED au sein d'USPC, l'ED a réalisé sa propre enquête auprès des docteurs de 2011 à 2015, en obtenant un taux de réponse de 76 %. La qualité de la formation et de l'encadrement a été mise en avant, mais aussi l'isolement et la solitude de certains doctorants. Par ailleurs, l'insertion professionnelle des docteurs semble très satisfaisante et le taux de chômage est très faible (3 %). Près de 54 % des doctorants ont un emploi (Professeur, Maître de conférences, Professeur agrégé-PRAG) dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger ou dans la recherche, 10,7 % sont en post-doctorat et 9,2 % ont un poste dans le secteur privé. Ce résultat peut être expliqué par le fait que de nombreux doctorants ont déjà une activité professionnelle avant de s'inscrire en thèse. Il est important de signaler que les docteurs en didactique des disciplines obtiennent quasiment tous un poste dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs il apparaît que 63 % des docteurs financés sous une forme ou sous une autre ont obtenu des postes dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger et que 35 % bénéficient de contrats post-doctoraux. Les doctorants salariés (majoritairement des PRAG ou professeurs certifiés), ont, pour 51 % d'entre eux, vu leur carrière évoluer vers des postes de l'enseignement supérieur à l'issue de leur doctorat.

ED 180 *Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés*

• **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED 180 est une ED pluridisciplinaire adossée à six unités de recherche couvrant principalement la sociologie, la démographie, les sciences de l'éducation et les sciences du langage, mais aussi l'ethnologie, la philosophie, l'épistémologie et l'histoire des sciences. A l'échelle de l'université Paris-Descartes, elle est la seule ED à délivrer des doctorats dans ces disciplines. Pour des raisons historiques, il existe des liens très forts entre l'ED et la Faculté de Sciences humaines et sociales (SHS) de l'Université Paris-Descartes.

La gouvernance est assurée par une directrice remplacée par un nouveau directeur depuis le 1^{er} janvier 2017 et par un Conseil qui est l'instance décisionnelle. Ce conseil comporte 26 membres : 13 enseignants-chercheurs (10 représentants des UR, la directrice de l'ED, une représentante élue de la commission recherche de l'Université Paris-Descartes et le doyen de la Faculté SHS), deux représentants du personnel, cinq représentants des doctorants et six membres extérieurs. Sa composition est conforme à l'arrêté de 2016. Cette composition permet une bonne représentation de toutes les équipes. Le Conseil se réunit quatre à cinq fois par an, avec une bonne participation des doctorants. Les comptes rendus de chaque réunion sont envoyés à l'ensemble des membres du Conseil et aux directeurs de thèse. Il n'existe pas de Bureau et pas de règlement intérieur.

Les conditions matérielles (quatre bureaux et une petite salle de réunion) et les moyens humains (deux personnels pour la gestion financière et pédagogique) sont satisfaisants.

Le comité Hcéres n'a pas obtenu d'indication sur le montant exact du budget, ce qui est regrettable. Il a seulement été précisé que l'ED finance à hauteur de 50 % de son budget les manifestations organisées par les doctorants (ateliers doctoraux, journées d'étude et colloques).

L'ED maîtrise la communication des informations qu'elle veut transmettre. Pour communiquer, elle utilise les mailings-listes et son site web : actualisé régulièrement, il contient toutes les informations nécessaires. Les doctorants élus au Conseil disposent de la mailing-liste de tous les doctorants.

En matière de politique de recrutement des doctorants, il n'existe pas d'instance en charge d'examiner les demandes d'inscription. Seule une vérification administrative est faite. La direction a conscience que ces pratiques doivent changer et qu'il faut mettre en place une commission de recrutement. Récemment, une commission a été constituée pour étudier la validation des acquis. Pour l'attribution des contrats doctoraux, un jury est mis en place depuis 2014 ; il est constitué de six représentants des équipes, neuf membres extérieurs, et de doctorants élus au Conseil de l'ED sans voix délibérative. Ce jury auditionne les candidats présélectionnés à partir de leur dossier (si leur nombre est important).

Pour la période 2013-2016, 41 doctorants (soit 24%) ont bénéficié d'un financement spécifique pour leur thèse : six doctorants avaient un contrat doctoral ou équivalent, quatre un contrat CIFRE, et sept une bourse provenant d'un organisme étranger. Environ 15 % des doctorants étaient salariés dans l'enseignement primaire ou secondaire. Au total, 60 % des doctorants environ n'avaient pas de financement connu.

Le choix des sujets de thèse est laissé à l'appréciation des directeurs de thèse. Pour les contrats doctoraux, il n'existe pas de sujets fléchés, mais les UR indiquent les domaines ou les problématiques sur lesquels seront encadrés les doctorants.

En matière d'accueil des doctorants, la charte de thèse de l'USPC est utilisée. Il existe une convention de formation depuis 2016-2017. L'ED organise chaque année une journée de rentrée avec participation obligatoire. Mais les doctorants sont surtout accueillis dans leur laboratoire. L'ED met une salle à leur disposition depuis mai 2017, cependant à raison d'une seule journée par semaine.

L'ED s'appuie sur les UR pour toutes ses missions. Il n'existe aucun partenariat avec des acteurs extérieurs. L'ED mène davantage une politique de soutien (matériel et financier) qu'une politique scientifique propre. Elle accompagne les initiatives des UR et des doctorants plutôt qu'elle ne les impulse. Il n'existe pas de dispositifs spécifiques pour les doctorants handicapés et salariés.

Près de 41% des doctorants de l'ED sont étrangers, certains vivant dans des conditions difficiles. On compte 11 cotutelles. L'ED a développé un partenariat avec le Réseau international d'écoles doctorales en sociologie (REDOC) et plusieurs doctorants participent à l'école d'été internationale organisée par ce réseau.

• Encadrement et formation des doctorants

Depuis 2012, un comité de suivi de thèse (CST) a été mis en place. La tenue de ce comité et le rapport qu'il établit sont indispensables pour pouvoir s'inscrire en troisième année. Depuis 2016, ce comité se réunit tous les ans et sa composition a été revue : deux personnes en plus du directeur de thèse (une personne au moins titulaire d'une HDR et une personne extérieure à l'ED et au laboratoire du doctorant).

Le nombre d'abandons a diminué au cours de la période écoulée, de 20 en 2013-14 à 10 en 2017. Il n'est pas fait mention d'une politique spécifique pour les doctorants en difficulté.

La politique de l'ED en matière d'encadrement est claire : seuls les titulaires d'une HDR peuvent diriger une thèse. Les non titulaires peuvent être encadrants mais pas co-directeurs. L'ED compte 27 codirections. Depuis 2014, le mode de calcul du nombre de thèses qu'il est possible de diriger a changé : toute thèse dirigée, encadrée ou codirigée compte pour 1 (avant 2014, elle comptait pour 0,5). Par ailleurs, un HDR ne peut pas diriger plus de huit thèses (10 jusqu'en 2016), ce qui est encore important. A partir de 2017, le nombre maximal de nouvelles inscriptions sera limité à trois doctorants par HDR. Sur les 89 titulaires d'une HDR, 66 HDR sont considérés comme actifs. Ceci s'explique notamment par le nombre de professeurs émérites qui n'encadrent plus de thèses. Sur les 66 HDR actifs, 35 encadrent entre un et trois doctorants et un seul HDR encadre 10 doctorants. Ces données chiffrées témoignent de la tendance à la diminution du nombre de doctorants par HDR.

Un effort a été fait pour réduire la durée des thèses. La politique mise en place (contrôles stricts pour les réinscriptions en quatrième et cinquième années) semble porter ses fruits puisque la durée moyenne a considérablement diminué, de 6,2 ans en 2007 à 4,4 ans actuellement. Les demandes d'inscription en sixième et septième années sont très rares. Le nombre moyen des thèses soutenues est de 34 par an.

L'ED 180 mène une politique d'offre de formation depuis au moins 2010. Cette offre est complétée par celle fournie par le CFDip d'USPC. Tous les doctorants doivent valider 90 heures de formation au cours des trois ans. Un appel d'offres est adressé par la direction de l'ED aux directeurs de thèses pour qu'ils fassent part de leurs souhaits ou de leurs propositions d'ateliers (en particulier d'ateliers méthodologiques) ; les doctorants sont également sollicités, notamment *via* leurs représentants au conseil de l'ED. C'est le Conseil qui *in fine* décide du catalogue de formations et qui arbitre les diverses propositions qui lui sont faites.

Le catalogue de formations de l'ED comprend des ateliers, des séminaires animés par les directeurs de thèse, des journées d'étude et des colloques. L'ED organise et finance (à hauteur de 50 % de son budget) les ateliers doctoraux conçus comme des formations renforçant des compétences méthodologiques ou développant des compétences transversales. De plus, l'ED valide trois heures de formation deux fois au cours du doctorat pour assister à une soutenance de thèse. L'évaluation systématique des formations n'est pas mise en place au sein de l'ED.

En juin 2017, l'ED a organisé une demi-journée de présentation générale sur le devenir des docteurs en France et un séminaire d'éthique avec présence obligatoire. Par ailleurs, l'ED organise chaque année une journée d'accueil.

On peut donc estimer que l'ED fait tout pour que l'offre de formation soit adaptée aux profils des doctorants. Le portfolio n'a cependant pas encore été mis en place.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Pour préparer les doctorants à leur poursuite de carrière, l'ED offre à tous les doctorants la possibilité de réaliser un bilan de compétences et suivre une aide à la préparation du projet professionnel. Cette offre est actuellement facultative mais devrait être rendue obligatoire. L'ED organise également tous les ans, pour les doctorants envisageant une carrière d'enseignant-chercheur ou de chercheur, une séance de préparation des dossiers de candidature aux sections du Conseil national des universités (CNU) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).

L'ED n'a pas encore mis en place d'actions cherchant à valoriser le doctorat. Elle encourage toutefois ses doctorants et docteurs à adhérer à l'Association des docteurs et doctorants de l'Université Paris-Descartes qui existe depuis 2010. Par ailleurs, récemment, une communication des informations pertinentes sur la poursuite en doctorat a été faite à destination des étudiants de master, notamment celles relatives aux contrats doctoraux.

L'ED a obtenu peu de données exploitables sur le suivi des docteurs. D'une part, l'ensemble des docteurs n'a pu être interrogé dans le cadre de l'enquête en ligne organisée par le CED de l'USPC ; d'autre part, les taux de réponse à l'enquête annuelle sont assez faibles, entre 35 et 45 %. Il ressort de ces enquêtes que les docteurs ayant répondu sont en situation d'emploi dans la fonction publique ou le secteur privé pour 50 % d'entre eux, et en poste à l'étranger dans un organisme d'état (21,42 %). Ces résultats d'insertion, pour peu qu'on puisse en juger, sont plutôt satisfaisants.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'ED 400 n'a pas réalisé une autoévaluation formelle s'appuyant sur des données précises. Ceci contraste avec la volonté affichée de la part de la direction de remettre en cause les pratiques de fonctionnement de l'ED afin de les améliorer.

L'ED 180 n'a pas non plus réalisé une autoévaluation formelle, mais elle a identifié avec une certaine clairvoyance des points positifs et des points à améliorer. Le comité Hcéres a regretté que le moment de la visite n'ait pas pu permettre d'obtenir des informations supplémentaires et précises sur le bilan de l'ED.

La présentation du projet a été largement complétée et commentée lors de la visite. Il a été impulsé par les tutelles et approuvé par les ED et concerne la création d'une nouvelle ED *Savoirs, Sciences, Education* par intégration d'une partie de l'ED 180 à l'ED 400. Plus précisément, la nouvelle ED comprendra tous les membres de l'ancienne ED 400 ainsi que la vingtaine d'enseignants-chercheurs de l'ED 180 travaillant sur les savoirs et les sciences de l'éducation. Le périmètre de la future ED a donc « vocation à s'élargir, tout en restant ancré dans les mêmes domaines (histoire, philosophie, sociologie et anthropologie des savoirs et des sciences, ainsi que didactique des disciplines et sciences humaines et sociales de l'éducation) ». Ce périmètre sera plus lisible au sein de la ComUE puisque il regroupera uniquement des chercheurs travaillant sur « savoirs, sciences et éducation ». La nouvelle configuration correspond ainsi à un enrichissement des approches pour l'ED 400 et à une spécialisation des objets d'étude, pour l'ancienne ED 180. La nouvelle ED sera adossée aux quatre UMR (7219, 8211, 8070 et 196) et deux EA (4434 et 4071) déjà précédemment impliquées dans les ED et dépendant principalement de l'Université Paris-Descartes.

Sa gouvernance sera assurée par une équipe de direction, un bureau, une assemblée générale et un conseil. Une représentation équitable des divers domaines et sous-domaines ainsi qu'un équilibre hommes/femmes constituera une préoccupation. L'équipe de direction comprendra un directeur et un directeur-adjoint (un travaillant sur les sciences et savoirs, l'autre sur l'éducation ; l'un appartiendra à l'Université Paris-Descartes, l'autre à l'Université Paris-Diderot avec alternance à chaque contrat quinquennal). Le bureau sera composé d'un HDR de chaque UR et d'un administratif. L'assemblée générale sera composée des directeurs de thèse (tous les enseignants-chercheurs et chercheurs HDR ou non HDR autorisés à diriger des thèses), des administratifs impliqués dans le fonctionnement de l'ED et de tous les doctorants. Elle se réunira une fois par an. Elle validera notamment le règlement intérieur et ses modifications. Le Conseil, conforme à l'arrêté de 2016, comprendra 26 membres : 12 enseignants chercheurs et quatre administratifs, cinq doctorants et cinq membres extérieurs.

L'organisation administrative de la nouvelle ED dépendra de l'évolution de la ComUE USPC. Le souhait est de pouvoir disposer d'une gestionnaire administrative à temps complet, le CED restant l'organe de référence.

Sur le plan de la communication, il est prévu de modifier les listes de diffusion et le site web en conservant l'existence d'une page portfolio pour chaque doctorant créée à l'initiative de l'ED 400. Sur ce site, seront aussi déposés tous les comptes rendus des réunions des différentes instances.

La nouvelle ED vise à améliorer son dispositif de recrutement des doctorants pour réduire le taux d'abandon. Dans ce but, toute demande d'inscription en thèse devra être accompagnée d'un dossier. Des jurys décideront de l'octroi des contrats doctoraux. Les modalités de composition de ces jurys, ainsi que les modalités d'évaluation et d'audition des candidats devront être précisées. Le choix des sujets de thèse sera toujours laissé aux directeurs de thèse, mais il est prévu un fléchage d'une partie des contrats doctoraux. L'ED souhaite également augmenter les sources de financement.

En matière de politique scientifique, l'accent sera mis sur les mentions des diplômes délivrés en didactique. La discipline sera précisée, par exemple *Didactique des disciplines. Chimie* ou *Didactique des disciplines. Géographie*. Il appartiendra au bureau de la nouvelle ED de faire figurer la liste des mentions dans le règlement intérieur.

En matière de politique d'encadrement, il est prévu un nombre maximal de cinq thèses par encadrant. Le suivi des doctorants sera amélioré grâce 1) à la convention de formation qui sera revue, 2) au comité de suivi qui se réunira au mois une fois par an et à qui sera dévolue la mission d'évaluer le portfolio du doctorant et 3) à la formation des encadrants qui sera mise en place et étendue à l'ensemble des encadrants.

Au niveau des formations, l'ED encouragera toute initiative de travail collectif : réunions de travail, séminaires. Elle visera à pallier les différences de formation qui peuvent exister entre les UR. La formation à l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique sera développée et le plagiat sera mieux contrôlé.

Pour ce qui est de la durée des thèses, la nouvelle ED veut défendre la spécificité de certaines disciplines qui, pour des raisons scientifiques, ne peuvent exiger des thèses en trois ans. Elle souhaite également formaliser le document de thèse. Dans cet objectif, une description précise des différentes rubriques que devra contenir le manuscrit de thèse sera insérée dans le futur règlement intérieur.

La nouvelle ED a le souci de mieux amener les doctorants à penser à leur futur professionnel avant la fin de thèse. Des actions seront menées comme l'amélioration de la bourse aux post-doctorats sur le site web, la mise en place d'un mini-observatoire des carrières pour mieux évaluer la pertinence des formations dispensées, un travail sur le portfolio pour mettre en valeur les compétences acquises pendant la thèse, une meilleure préparation des doctorants à la perspective de la qualification aux fonctions de Maître de conférences, la création d'une liste de diffusion des offres d'emplois aux docteurs.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED 400 *Savoirs scientifiques* bénéficie d'un excellent adossement scientifique et d'une forte cohérence thématique malgré sa pluridisciplinarité. La direction a du mal à abandonner un mode de fonctionnement basé sur les relations interpersonnelles mais elle s'efforce de mettre en œuvre des procédures plus objectives. Elle présente de bons indicateurs d'encadrement (taux d'encadrement, durée des thèses, taux d'abandon), assure un bon suivi de ses doctorants, dispose d'un bon taux de financement des thèses, met l'accent sur une ouverture à l'international et fait état d'une bonne insertion de ses docteurs. Par contre, elle ne s'est pas encore dotée de structures de fonctionnement en accord avec l'arrêté de 2016 et ses procédures manquent de transparence. Elle n'a guère développé de politique scientifique propre. Sa politique en matière de formations des doctorants est à systématiser, ses dispositifs de suivi de carrière des docteurs sont à améliorer. L'ED fait face à de véritables difficultés liées au manque de moyens (locaux, personnel et également financiers) avec des conséquences sur son fonctionnement, notamment au niveau de l'actualisation du site web.

L'ED 180 *Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés* jouit d'un véritable adossement scientifique et a une identité forte. Ses conditions matérielles sont satisfaisantes. Elle dispose d'une gouvernance opérationnelle. Elle présente aussi des indicateurs d'encadrement corrects (taux d'encadrement, durée des thèses, diminution des abandons). Le suivi des doctorants est satisfaisant. Elle dispose d'une offre de formations pertinente. Des progrès restent à accomplir au niveau du recrutement des doctorants, du développement d'une politique scientifique propre à l'ED et du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

Le projet de l'ED *Savoirs, sciences, éducation* fait état d'une grande cohérence scientifique. La restructuration devrait améliorer le fonctionnement : la gouvernance sera moins centralisée et il est prévu une mise en conformité avec les textes réglementaires. La politique de recrutement des doctorants sera mieux contrôlée. L'accent sera mis sur une amélioration du suivi des doctorants (nombre maximal de 5 thèses par

encadrant ; comité de suivi de thèse une fois par an ; homogénéisation de la convention de formation), un meilleur contrôle de la durée des thèses et une amélioration du suivi des formations. Une formation des encadrants sera mise en place. Un enrichissement des formations (à l'anglais scientifique, à l'éthique et à l'intégrité scientifique par exemple) est prévu. L'incitation à faire travailler les doctorants en groupes pluridisciplinaires sera renforcée.

La mise en place de la future ED *Savoirs, Sciences, Education* sera l'occasion de gagner encore en cohérence scientifique. La restructuration devrait permettre de corriger les points faibles des structures antérieures (notamment ceux de l'ancienne ED 400) tant au niveau de la gouvernance que des procédures de fonctionnement. Cependant, le projet ne présente toujours pas de politique scientifique propre à la nouvelle ED. Il reste à identifier un(e) directeur(trice) pour porter ce projet. Par ailleurs, il demeure des incertitudes dues au futur regroupement des universités parisiennes.

• Points forts

ED 400 *Savoirs scientifiques* :

- Adossement scientifique de qualité.
- Identité forte liée à une très grande cohérence thématique.
- Taux d'encadrement satisfaisant, durée des thèses maîtrisée et faible taux d'abandon.
- Ouverture internationale avérée.
- Financement des thèses et suivi des doctorants satisfaisants.

ED 180 *Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés* :

- Forte cohérence thématique.
- Gouvernance est efficace.
- Taux d'encadrement satisfaisant, diminution de la durée des thèses du taux d'abandon.
- Offre de formation correcte, tournée vers l'international.
- Suivi des doctorants rigoureux.

• Points faibles

ED 400 *Savoirs scientifiques* :

- Gouvernance trop centralisée.
- Composition du Conseil non conforme aux textes réglementaires.
- Politique scientifique propre trop peu affirmée et politique de formation à améliorer.
- Manque de moyens matériels et humains (budget, locaux, personnel administratif).

ED 180 *Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés* :

- Absence de critères d'admission en doctorat.
- Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs à améliorer.
- Manque d'informations sur le budget.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres salue le projet de regroupement pour les bénéfices potentiels qu'il apporte sur l'ensemble des aspects évalués. Il suggère de profiter de ce regroupement pour mieux doter la nouvelle ED *Savoirs, sciences, éducation* en locaux (avec notamment un bureau pour la direction et une salle pour les doctorants) et en personnel administratif (avec une gestionnaire à temps plein). Le comité préconise également de doter la nouvelle ED d'un budget lui permettant d'assurer un fonctionnement « normal » couvrant l'ensemble des missions.

Le comité tient également à alerter les instances sur les conditions parfois précaires de certains doctorants, notamment étrangers.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Le Président

Référence

USPC/FH/2018-144

Monsieur Jean-Marc Geib

Directeur du Département des Formations

HCERES

2, Rue Albert Einstein

75013 Paris

Paris, le 9 juillet 2018

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation
Ecole Doctorale SSE – Savoirs Sciences Education

Monsieur le directeur,

L'Ecole Doctorale Savoirs Sciences Education et sa tutelle remercient le HCERES pour le rapport d'évaluation réalisé et transmis le 5 juin 2018. L'établissement et le conseil de l'école doctorale tiennent également à remercier très sincèrement les évaluateurs des comités de visite pour la qualité des échanges et pour leur analyse.

Après consultation des différents acteurs de la direction de notre école doctorale, nous vous informons que nous prenons bonne note des points relevés par le comité ainsi que des recommandations émises. Nous n'avons pas d'observations particulières à faire remonter.

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à notre Ecole Doctorale de poursuivre sa réflexion en fonction des recommandations émises, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université Paris Diderot



Christine Clerici

Le Président de Université Sorbonne Paris Cité



François Houllier

**Université
Sorbonne Paris Cité**

Le Président de l'Université Paris Descartes



Frédéric Dardel